

Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Mars 2016 n°23

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais

Que deviennent nos services publics ? Les restructurations qui se succèdent ont créé une compartimentation géographique et organisationnelle telle que nous ne sommes plus en mesure de trouver un interlocuteur compétent . Notre commune en fait actuellement la triste expérience

ERDF : la demande de raccordement de notre panneau d'affichage a été faite le 11 août 2015 et je ne peux affirmer qu'il fonctionnera lorsque ces lignes paraîtront . Quelle entreprise privée résisterait à une telle désinvolture, à un tel manque de réactivité ?

S.N.C.F. : Pas un jour sans qu'un train n'arrive en retard ou ne soit supprimé, avec tous les inconvénients que rencontrent les travailleurs et qui, le soir se demandent encore s'ils pourront récupérer leurs enfants à l'heure.

LA POSTE : Une boîte à lettres est volée mais n'est pas remplacée.

INTERNET : Les grandes agglomérations sont équipées en fibre optique par les opérateurs téléphoniques mais dans les campagnes, ce sont les départements, les communes, les communautés de communes qui doivent réaliser les équipements et tout au bout donc encore les impôts locaux.

Où est l'égalité entre territoires, où est l'égalité entre citoyens, même si nous savons tous que les équipements publics des territoires ruraux ne seront jamais à la hauteur de ceux des villes. Et que dire des déserts médicaux que sont devenues nos campagnes.

Face à cela, nous avons la loi sur la nouvelle organisation territoriale : le regroupement des régions Nord-Pas de Calais et Picardie en une nouvelle région les Hauts de France avec le choix de Lille comme capitale régionale qui comme chacun sait est idéalement située au centre de notre nouvelle région ! Et pour bientôt le regroupement de 4 ou 5 communautés de communes avec une assemblée de plus de 120 conseillers.

Ceci pourrait être une bonne chose si nous ne savions déjà que cela n'entraînera aucune économie, et que nos contribuables verront leur impôts augmenter de manière significative.

Nous devons compter sur nous mêmes pour faire vivre la solidarité et promouvoir le bien vivre ensemble, mais les Nogentaises et les Nogentais sont parfaitement capables de relever ce défi. Nous ne baisserons pas les bras.

Une pensée particulière à nos voisins et amis belges qui ont tout notre soutien.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT

Le Maire
Jeannine Van Landeghem

Borne électrique

Une borne électrique vient d'être installée sur la petite place de l'optique commerciale, coté rue de l'Arquebuse.

Cette borne permettra de recharger les accumulateurs des voitures électriques.

La TNT HD nouvelle formule TV

La TNT ne sera plus reçue à partir du 5 avril en simple définition. Elle ne sera plus accessible qu'en Haute Définition. Ce passage permettra d'obtenir une image d'une qualité incomparable.

Si le logo « ARTE HD » n'apparaît pas sur la chaîne 7, ni sur la chaîne 57 il vous faudra acheter un adaptateur TNT HD dans le commerce.

Pour plus d'information, vous pouvez aller sur internet (service=recevoirlatnt.fr ou appeler le 0970 818 818

Rappel

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches :

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/> et <http://www.diplomatie.fr/>

Concours de photographie



Le concours de photographie est toujours organisé par la mairie = il suffit de photographier **une partie caractéristique de notre commune** puis de l'envoyer à Monsieur Huyart Charles (mail = chuyart@nordnet.fr). Les meilleures photographies feront l'objet de la première page du Bulletin Municipal Officiel de la commune en fin d'année.

Médiathèque Henry Murger

En attendant le retour des beaux jours, les derniers prix littéraires sont présents à votre disposition pour meubler vos soirées de détente. De nombreux romans, B.D. et C.D. sont également disponibles. Bonnes lectures à toutes et tous.

Une exposition sur le thème des abeilles est prévue prochainement par l'association Nogent vous accueille.

Cours informatique

Si vous voulez savoir comment faire fonctionner un ordinateur, des cours de base sont à votre disposition, gratuitement.

Monsieur Charles HUYART tient une permanence à la salle du foyer rural dans le site des «longs prés» le vendredi à 14 h 30

Vous pouvez éventuellement le contacter sur son mail : chuyart1947@gmail.com



Calendrier des manifestations patriotiques 2015

Dimanche 24 AVRIL à 11 h

Journée du Souvenir de la Déportation Parc du 8 mai 1945

Dimanche 8 MAI à 11 h

Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 .

Monument aux Morts de Nogent

Samedi 18 JUIN à 18 h 30

Appel du Général de Gaulle

Parc du 8 mai 1945

Samedi 27 AOÛT à 18 h 30

Anniversaire de la Libération de Nogent

Carrefour de la Libération

Vendredi 11 NOVEMBRE à 11 h

Anniversaire de l'Armistice de 1918 au Monument aux Morts de Nogent

Lundi 5 DÉCEMBRE à 10 h 30

Hommage aux Morts durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc au Monument aux Morts de Nogent

En mémoire des déportés

En mémoire des déportés de guerre, une plaque a été installée parc du 8 mai 1945 au nom de Pierre DRAÏ, financée par les anciens combattants de notre commune.

La famille de Monsieur DRAÏ sera présente à la prochaine commémoration pour remercier les Nogentais de leur avoir fourni un lieu de recueillement.

Civisme

Nous rappelons aux Nogentais que nous avons une déchetterie à Charly sur Marne largement ouverte, et que les **dépôts sauvages de détrit**us sont punis par la loi...

Rappel :

Par un arrêté municipal n°18 du 13 mai 2013 il est prescrit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les **jours ouvrables** de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19h30

Les **samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les **dimanches** et **jours fériés** de 10h00 à 12h00.

Il est demandé aux propriétaires ou locataires de terrains bordés de haies vives dépassant sur le domaine public de bien vouloir dès que possible tailler ces haies car leur responsabilité pourrait être engagée.

En effet certaines masquent des panneaux de signalisation routière, débordent sur les trottoirs, voiries ou places de parking.

Service public: toutes les démarches sur un espace personnel

Service-public.fr propose un ensemble de démarches administratives réalisables en ligne.

Ces démarches sont réalisées en partenariat avec les ministères et collectivités locales.

Certaines démarches nécessitent de disposer d'un compte service-public.fr. Si vous ne disposez pas de compte, vous serez invité à vous en créer un.

Adresse du site officiel de l'administration française :

<https://www.service-public.fr/assistance-et-contact/aide/demarches>

Invitation aux parents

Nous invitons les parents d'enfants qui auront 3 ans dans l'année à se faire connaître auprès de la mairie afin de recenser d'avance le nombre de ceux qui entreront en maternelle.

Brocante de Printemps

La brocante de printemps aura lieu le dimanche 10 avril 2016. Nog'en fête organisera cette brocante qui remplacera la foire aux oignons de novembre 2015, laquelle avait dû être annulée suite aux attentats de Paris.

Évaluation comportementale pour les chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Principe : Lorsque le chien est âgé entre 8 mois et 12 mois, pour obtenir le permis de détention, le propriétaire ou détenteur d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, s'il est autorisé à détenir ce type de chien, doit le soumettre à une évaluation comportementale, réalisée dans le cadre d'une consultation vétérinaire (inscrit sur une liste départementale officielle), ayant pour objet de déterminer le danger potentiel du chien.

Une nouvelle évaluation comportementale devra être effectuée à intervalles réguliers, entre 1 an et 3 ans, selon le niveau de dangerosité du chien, par le propriétaire du chien ou peut être demandée par le maire de la commune où le détenteur du chien réside.

Les frais de cette évaluation sont à la charge du propriétaire ou détenteur du chien.

Communication de l'évaluation comportementale

Les conclusions de l'évaluation comportementale sont communiquées au détenteur du chien,

au maire de la commune de résidence du détenteur du chien,

au maire qui a demandé cette évaluation comportementale, au fichier national canin.

Sources : site internet du Ministère de l'Intérieur.

Nouvelle association

La NONOGENTAISE a été créée le 20 janvier 2016.

Cette association a pour but d'organiser la course cycliste de Nogent qui aura lieu le 15 mai 2016 ; venez nombreux encourager les coureurs. Plusieurs autres activités seront proposées comme randonnées pédestre, randonnées VTT....

Pour toutes adhésions et réservations d'activités ou manifestations, Contacter :

Guillion Jean-Paul 06 83 88 85 14 Le Président

Salvador Mickaet 06 78 11 62 94 Le Secrétaire

Kikmoune Hedi 06 75 13 03 69 Le trésorier

Le siège social : La Nonogentaise, 34 rue Ernest Vallée

-02310- Nogent-l'Artaud.

Cérémonie citoyenne

Une cérémonie citoyenne aura lieu le 25 juin 2016 à 11 heures pour les jeunes ayant obtenu le certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté et des jeunes électeurs.

Ce sera aussi l'occasion d'accueillir les nouveaux nogentais qui sont invités à se faire connaître en mairie (de préférence par mail).

Aide aux devoirs

Des bénévoles se proposent d'aider gratuitement aux devoirs les enfants fréquentant l'école primaire (C P à C M 2). Cette aide aura lieu à la médiathèque les mercredis de 15 h à 16 h.

Première séance le mardi 27 avril 2016: se présenter à la médiathèque.

Initiative pour l'emploi des jeunes

La mission locale, 7 avenue de l'Europe à Château-Thierry propose de l'aide aux jeunes qui ne savent pas vers quel métier s'orienter, et qui rencontrent des difficultés d'ordre professionnel.

Ils y trouveront de l'aide pour définir leur orientation professionnelle, un suivi par un conseiller et un chargé de relations entreprises. Des ateliers de « Préparation à l'Entreprise » et de « Prise en main du Numérique », des visites et des stages en Entreprises sont proposés. Des aides à la mobilité et aux déplacements sont également envisagées.

Possibilités de rencontres :

Permanences à la mairie de Charly sur Marne tous les 1^{er} mardi du mois de 14 h à 15 h 30.

Tous les jours à la mission locale de Château-Thierry de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Téléphone : 03 23 84 23 23 Internet : missionlocale@mlchth.com

Recherche d'emploi

Sur l'initiative de Monsieur Xavier Bertrand, président de la région Nord-Pas de Calais- Picardie, un numéro de téléphone est mis à la disposition des demandeurs d'emploi, mais aussi à l'attention des entreprises qui recherchent des employés. Ce numéro de téléphone permet de combler la demande d'employeurs qui recherchent alors que la demande d'emploi est grande.

Numéro de téléphone : 0 800 02 60 80

AFASA

Nouvelle présidente : Madame JARNY Marie Claude
13 Résid Blériot rue du Pâtis Saint Martin 02400 CHATEAU-THIERRY. téléphone = 03.23.83.33.37

Pêcheurs aux fervents du bouchon

Dépositaires de cartes de pêche pour l'année 2016

- Boulangerie « LA NOGENTAISE » place du marché à Nogent-l'Artaud;

- mairie de Romeny aux heures d'ouverture du secrétariat..

- chez M. Jean Paul GUILLON 13 route de Rebais à Nogent l'Artaud et chez M. Frédéric THIERRY 4 route Nationale à Romeny sur marne.

- Directement par internet sur le site www.cartedepeche.fr (sans oublier de cocher l'association de Nogent-l'Artaud)

La carte interfédérale permet à nos adhérents de pouvoir accéder à la pratique de la pêche dans 91 départements français.

Déchets verts ou encombrants

Un nouveau service est proposé par la commune concernant l'enlèvement de déchets verts ou encombrants aux personnes seules de plus de 70 ans ou à mobilité réduite. Ce service se fera une fois par mois pour la somme forfaitaire de 15 € avec mise à disposition de la carte de déchetterie de la personne.

Il faudra se faire connaître à la mairie et une date leur sera proposée ultérieurement.

Carrefour des associations

Le carrefour des associations est reconduit pour la nouvelle année et aura lieu le 3 septembre 2016

Hébergement en famille

Le domaine de Risquetout à Martigny(02500) peut accueillir 2 personnes, handicapée ou âgée, dans une ambiance familiale (agrément du conseil général).

Renseignements au 06.37.35.86.74

Renseignements Pratiques

Mairie : Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88

mail = mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h et vendredi après-midi de 14h à 17h

Le samedi de 10h à 12h semaines paires

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Permanence des Adjoints : le samedi de 10h à 12h semaines paires

Trésorerie de Charly-sur-Marne 03 23 82 00 68

Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

Médiathèque Municipale : 03 23 70 67 91

mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30

le vendredi de 16h à 18h

le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Écoles :

• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57

• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

Masseur-kinesithérapeute

Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26

34 Grande Rue 06.86.87.59.74

Infirmières :

Mme BEAUDET-LEPAROUX Angélique 06 87 22 16 74

Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07

2 rue de l'Arquebuse

Osteopathe D.O

Mme ELOTA Elikya 06 19 80 40 12

2 rue de l'Arquebuse

Sophrologue

M. LE LAY Pascal (sur RDV) 06 61 68 95 12

2 rue de l'Arquebuse

Sage-femme

Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17

2 rue de l'Arquebuse

EHPAD

7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud

Téléphone 03 23 84 90 80

Fax 03 23 84 90 81

Pharmacie : Mme BARON 03 23 70 02 54

Centre hospitalier Château-Thierry 03 23 69 66 00

Gynécologie-Maternité 03 23 69 66 46

Consultation des nourrissons

4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

La Poste : 03 23 70 02 49

Du lundi au samedi: 9h30 à 12h et le lundi

et le vendredi de 14h à 16h

(sous réserve de changement de dernière minute).

Heures de levées du courrier :

du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

MISSION LOCALE 03 23 84 23 23

Adresse internet de la commune : <http://www.nogent-lartaud.fr/>

La déchèterie intercommunale

Horaires d'été, du 15/04/2016 au 14/10/2016

Les lundis de 14h00 à 18h00 les mercredis de 9h00 à 12h00

Les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les vendredis de 14h00 à 18h00 les samedis de 9h00 à 18h00

Les dimanches de 10h00 à 12h00

Sauf changements après cette édition

La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.

Communauté de Communes du Canton de CHARLY

03 23 82 24 69

EN CAS D'URGENCE :

Police secours (17)

Pompiers (18) 03 23 82 00 18

Samu (15) 03 23 82 00 15

Gendarmerie 03 23 70 78 17

Sécurité GAZ 08 00 47 33 33

Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56

DUPLESSY 03 23 82 07 57

E.D.F — G.D.F. Tél. : 08 10 34 79 48.

Fax : 03 44 21 65 55

Courriel : erdf-are-picardie@erdfdistribution.fr.

Adresse : ERDF - ARÉ Picardie 74, rue Jean Jaurès - 60100 Creil.

Votre contact dépannage 24h/24

Numéro Azur : 08 10 33 32 02

VEOLIA

Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry

Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30

Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

Curé de la paroisse

Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

Médiateurs :

M. Didier Rousseau Tél 03 23 69 57 51 ou 03 23 69 75 41

06 31 29 80 54

Mail = conciliateurj-02@orange.fr

les 2e mardi de chaque mois de 14h à 16h30h à Charly sur Marne en mairie.

Assistante Sociale : 03 23 83 85 00

Longs prés de 13h30 à 16h

Tous les lundis sauf le 3ème du mois

Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Destructions d'insectes

M. Julien LEFEVRE

Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

Gare S.N.C.F. : (sous réserve) 3635

Du lundi au vendredi : de 6h 30 à 13h 55

Fermé le samedi

Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 45

Service des cars :

informations 08 10 75 00 00

SAUR Dépannage 01 77 78 80 09

Un oubli, dont nous nous excusons, nous a été signalé dernièrement :

Madame KLOS Ginette née PITTE est décédée le 5 décembre 2014